

**Conseil Communal**  
**Séance du 13 décembre 2010**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;*

*COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;*

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,*

*LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

La séance est ouverte.

**1. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises – exercice 2011.**

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l'extraordinaire</b>
<b>NIVES</b>	12.855,50 €	
<b>SIBRET</b>	7.284,30 €	62.500,00 € = quote-part de la Commune dans les travaux subsidiés du presbytère
<b>CHENOEGNE</b>	7.891,90 €	

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 3 budgets.

**2. Approbation d'un douzième provisoire : janvier 2011.**

Le budget 2011 sera présenté au Conseil Communal de janvier. Aussi, le Conseil Communal autorise-t-il le Collège à effectuer pour le mois de janvier 2011, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire des crédits prévu au budget de 2010 en attendant que le budget 2011 soit voté.

**3. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements type "bâtiments" (dossier de Création d'une crèche communale à Vaux-sur-Sûre) : approbation.**

Suite à la décision du Gouvernement wallon du 24 avril 2008 d'attribuer une subvention pour le projet d'investissement de « Création d'une crèche communale à Vaux-sur-Sûre », le Conseil Communal approuve la convention sollicitant un prêt de 650.000,00 euros pour assurer le financement de la subvention.

Il s'agit du même principe que les subsides UREBA.

Prêt du CRAC & prise en charge des remboursements de cet emprunt par la Région wallonne.

**4. Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2010 de l'Intercommunale Vivalia.**

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Vivalia du 14 décembre 2010 à Bertrix selon la convocation du 9 novembre 2010.

**5. Approbation des ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale Idélux Finances du 22 décembre 2010.**

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale Idélux Finances du 22 décembre 2010 à Arlon selon la convocation du 18 novembre 2010.

**6. Approbation des ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale AIVE du 22 décembre 2010.**

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale AIVE du 22 décembre 2010 à Arlon selon la convocation du 18 novembre 2010.

**7. Approbation des ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale Idélux du 22 décembre 2010 et à l'Assemblée Générale Constitutive d'une nouvelle intercommunale pure.**

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour des Assemblées Générales Stratégique et Extraordinaire de l'Intercommunale Idélux du 22 décembre 2010 à Arlon selon la convocation du 18 novembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire aura en outre à délibérer sur le projet de constitution d'une nouvelle intercommunale pure par scission partielle sans dissolution. Il est proposé de désigner les représentants actuels à Idélux auprès de cette intercommunale pure.

**8. Convention pour la réalisation de chantiers par les ouvriers du Contrat de Rivière Ourthe sur le territoire de la Commune : approbation.**

*Information : l'Echevin Joseph GROGNA.*

Le Conseil Communal approuve la Convention pour la réalisation de chantiers par les ouvriers du Contrat de Rivière Ourthe « Wallo'net ». Cette convention porte notamment sur le choix, le financement et le planning des chantiers pour l'amélioration de la propreté et la qualité des cours d'eau dans le bassin de l'Ourthe.

**9. Club de Football de Cobreville :**

- **intervention en urgence du Service des Travaux pour renforcer le mur des vestiaires : prise d'acte,**
- **décision de principe d'octroi d'un subside au prorata du coût des travaux de sécurisation.**

*Information : Echevins Daniel COLLARD et Patrick NOTET*

Etant donné l'urgence, les ouvriers communaux sont intervenus pour « sécuriser » le mur des vestiaires. Le Conseil Communal prend acte de cette décision.

Le Club de football de Cobreville doit commander une entreprise pour effectuer les travaux de renforcement de ce mur (et ce, en concertation avec la Commune).

Le Conseil Communal octroie un subside au prorata de la facture de sécurisation. En contrepartie, la Commune décide de garder et de se rembourser en partie sur le subside 2010-2011 accordé au foot de Cobreville (cfr Conseil du 18 novembre 2010).

Le solde non remboursé via subside sera considéré comme une avance sur le futur rachat des implantations de Cobreville.

**10. Conditions de recrutement d'un(e) Directeur(trice) pour la future crèche communale : approbation.**

*Information : Patrick NOTET*

L'ouverture de la crèche étant prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, le Conseil Communal approuve les conditions générales et particulières pour le recrutement du (de la) Directeur(trice) de la future crèche.

Contractuel à ¾ temps.

***HUIS-CLOS***

**La séance est levée.**